



COMPTE RENDU CONSEIL RÉGIONAL UNSS NORD/PAS DE CALAIS

Jeudi 5 février 2015

Sont présents :

	CALAIS	Olivier	Inspecteur d'Académie, Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS,
Membres votants			Délégué à l'Action Sportive, Représentant Mr le Recteur
	HANSJACOB	Daniel	Proviseur de la Cité Eugène Thomas - Le Quesnoy
	LEBRUN	Bernard	Proviseur du L-P Marguerite Yourcenar - Beuvry
	JOMIN-MORONVAL	Sophie	Inspectrice Pédagogique Régionale d'EPS
	BOULOGNE	Marc	Représentant le SNEP-FSU
	BARON	Marc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Félix Del Marle Aulnoye-Aymeries
	DAROUSSIN	Loïc	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Jean Jaurès - Aire sur La Lys
	HABERA	Nicolas	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Alphonse Daudet - Leers
	LABUSSIERE	Edmond	Elu des AS, Professeur d'EPS au Collège Léon Blum - Wingles
Invités	THEBERT	Thierry	Directeur Régional de l'UNSS Nord / Pas de Calais
	BOULANGER	Patrick	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord /Pas-de-Calais
	BOITEZ	Fabrice	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
	MOREL	Jean-Michel	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
	HAMPE	José	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Pas-de-Calais
	LEMPENS	Ludovic	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord
	TANCHON	Philippe	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord

Sont Excusés:

BOUVET	André	Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
PERCHERON	Daniel	Président du Conseil Régional
HUGUET	Régis	Directeur des Sports au Conseil Régional du Nord-Pas de Calais
PARRA	Hélène	Vice-Présidente en charge des Sports et de la Jeunesse au Conseil Régional
CHARLOT	Guy	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Pas de Calais
COISNE	Jean Pierre	Président du Comité Régional Olympique et Sportif
POISSON	Yves	Représentant de la P.E.E.P.
PORTES	Annick	Directrice Départementale de la Cohésion Sociale du Nord
SZARZYNSKI	Serge	Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Pas-de-Calais
WASSENBERG	Christian	Directeur Académique des Services de l'Education Nationale du Nord
PREUVOT	Didier	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS
BRUYERE	Denis	Proviseur de la Cité Scolaire Albert Châtelet - Douai
DERQUENNE	Bertrand	Principal du Lycée Pierre Caron - Arras
DEKEYSER	Philippe	Directeur National Adjoint de l'UNSS
RODRIGUEZ	Francisco	Directeur Régional Adjoint en charge de l'UNSS Nord
LOSFELD	Sophie	Inspectrice d'Académie Inspectrice Pédagogique Régionale d'EPS
MAICK	Frederick	Inspecteur d'Académie Inspecteur Pédagogique Régional de l'EPS

1. Allocution d'ouverture par M. Olivier CALAIS

En préambule, il rappelle le caractère particulier de ce conseil régional qui se situe un mois après les attentats qui ont frappé le pays. Il s'agit également du premier conseil régional suite à la parution des textes qui visent à renforcer la place du sport scolaire à l'intérieur de l'activité de l'Éducation Nationale grâce aux valeurs de tolérance qu'il incarne. L'assemblée générale de l'UNSS et le plan de dynamisation du sport scolaire, décliné par l'Académie et les départements, témoignent de l'importance attachée au sport scolaire. Il rappelle également que ce plan s'inscrit sur le long terme et qu'il nécessite la participation de tous pour son acheminement : conseil régional, conseil départemental et les associations sportives. Ce conseil académique se situe en amont de ceux du Nord et du Pas-de-Calais. Il s'agit alors d'un véritable outil à la mise en œuvre du sport scolaire. La contribution des professeurs de sport dans les associations sportives et des partenaires (collectivités...) dans l'action du sport des élèves reste primordiale.

M. Marc BOULOGNE, (représentant SNEP-FSU) reprend les propos de Mr CALAIS en soulignant qu'il s'agit d' « une période difficile et forte pour l'expression de chacun où l'éducation a pris toute sa place ». L'Éducation Physique et Sportive (EPS) et la moralité ont plus encore aujourd'hui une importance singulière en véhiculant des valeurs comme le respect, la citoyenneté et les valeurs républicaines. Il poursuit en indiquant que ce conseil régional est attendu depuis maintenant 14 mois. Il reformule son souhait de revenir au minimum à 2 conseils par an, voire 3 à 4 pour que la démocratie soit pleinement établie.

Il regrette l'absence récurrente de Monsieur le recteur, excusé. Il souligne qu'il s'agit d'un « personnage important ». Sa présence témoignerait d'un signe fort pour l'éducation en faveur du sport scolaire. Le SNEP-FSU de Lille et les membres de la réunion ont accordé quinze secondes de silence en hommage à Madame Jacotte SELS qui s'est largement investie pour dynamiser le sport scolaire. Il souligne également le souhait du SNEP-FSU d'apporter plus de visibilité au travail des associations sportives et de véritablement coordonner les districts. Deux aspects importants qui n'apparaissent pas dans le plan de développement du sport scolaire selon le syndicat.

Déclaration SNEP-FSU ci-joint

M. Thierry THEBERT reprend la parole et rappelle l'ordre du jour de cette réunion :

- Approbation du compte rendu approbation du compte rendu du Conseil Régional de l'UNSS du 8 novembre 2013.
- Le Point sur le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire.
- Conséquences pour le Service Régional de la réintégration des cadres de l'UNSS dans l'Éducation nationale.
- Bilan financier 2014 et budget prévisionnel 2015.
- Données statistiques 2013-2014.
- Bilan de la journée du sport scolaire.
- Dossier Planète Ovale.
- > Euro-scolaire de Football.
- Les thèmes abordés lors de la Commission Nationale des Chefs d'Établissements.
- Questions diverses.

M. Marc BOULOGNE demande que l'on annexe au compte-rendu la déclaration du SNEP-FSU du 8 novembre 2013.

Le compte-rendu est ensuite approuvé à l'unanimité (8 votes).

2. Point sur le Plan Académique de Développement du Sport Scolaire

M. Thierry THÉBERT (Directeur Régional de l'UNSS), présente l'état des lieux des différents objectifs et actions menées dans le cadre du Plan Académique de Développement du Sport Scolaire par l'UNSS.

M. Marc BOULOGNE réagit en évoquant que les résultats concernant le sport collectif sont nonconcluants. Il souligne la volonté d'intégrer d'autres types de challenges. La transformation du challenge n'ayant pas fonctionné, il amène à réfléchir sur de nouvelles pistes d'amélioration. Il souligne que l'équilibre et l'isolation de certains établissements, regroupés en districts, en amont sur des pratiques différentes entre filles et garçons n'est pas assez réfléchi.

M. Olivier CALAIS (Inspecteur d'Académie – Inspecteur Pédagogique Régional d'Éducation Physique et Sportive) souligne l'importance de ce plan de dynamisation. Mais il estime qu'il doit également être connu localement pour que les acteurs puissent s'approprier, s'investir et influencer sur les différents objectifs à réaliser. Il pose donc la question de la diffusion du plan aux différents niveaux. De plus, il rappelle l'importance d'avoir un outil qualitatif et quantitatif pour pouvoir s'évaluer. La mise en place d'indicateurs est alors fortement soulignée.

M. Thierry THÉBERT, intervient en évoquant le problème à traduire la dynamique du plan sur le terrain. Il confirme la nécessité d'avoir des indicateurs et même un groupe de suivi, mais rappelle qu'il s'agit là d'un « travail titanesque » alors que les effectifs du service ont été réduits.

M. Olivier CALAIS, rappelle qu'il s'agit de la première fois qu'une telle démarche est mise en œuvre sur un projet d'éducation. Cet outil va donc rendre possible une évaluation à mi-parcours du plan national.

• Réflexion autour de l'objectif n°2 : vers une génération responsable

M. Nicolas HABERA (professeur d'EPS), intervient concernant le listing des « personnes ressources ». Il souhaiterait accéder au listing des personnes ayant bénéficiées de ces formations afin de pouvoir le mettre à la disposition des professeurs d'EPS. Il rappelle que l'objectif de cette formation est de retransmettre a posteriori les savoirs acquis pour en faire bénéficier ses collègues.

<u>M. Thierry THÉBERT</u> souligne le fait que certaines personnes ayant bénéficiées de cette formation ne se sentent pas encore en mesure de retransmettre ce qu'ils ont appris lors de stages de districts. Mais il propose d'élaborer une liste référence des personnes volontaires et prêtes à transmettre leurs acquis. Ces personnes ressources sont véritablement considérées comme des « *vecteurs de connaissances* ».

M. Nicolas HABERA (professeur d'EPS) revient sur la problématique d'évaluation des jeunes officiels. Il évoque le fait que l'évaluation du jeune s'effectue plus sur un « ressenti » et non sur une véritable évaluation objective. Il met en évidence le fait qu'il n'y a pas de grille utile pour évaluer un jeune officiel. Le livret seul ne suffit pas. Il y a des critères d'évaluations à créer.

M. Patrick BOULANGER (Directeur Adjoint Service Régional UNSS), revient sur la réflexion autour des personnes ressources. Il rappelle que quatre-vingt-quinze personnes ont bénéficié de la formation « animation de l'association sportive » et « jeunes officiels » : lancer une activité, connaître le nom pour transmettre aux enseignants, voir cadrage de la formation pour AS.

M. Olivier CALAIS, suggère l'idée d'un tableau de bord des personnes ressources afin de déterminer le niveau de formation reçu. Il suggère que les conditions requises pour bénéficier de ces formations et que le contenu des formations soient communiqués.

M. Marc BOULOGNE, évoque le fait qu'il est nécessaire de créer une formation spécifique concernant l'animation d'une association sportive. Il revient sur le fait que le livret jeune officiel est un bon outil. Mais il s'interroge sur l'égalité de traitement entre les jeunes notamment sur l'harmonisation de la grille d'évaluation entre académie. Il souligne qu'il y a une certaine inégalité de traitement, et que l'insatisfaction est prononcée et forte chez les élèves. Il faut se placer à la place du jeune officiel pratiquant, l'écouter et prendre également en compte ses envies.

Mme Sophie JOMIN-MONROVAL rappelle avant toute chose, que tous agissent dans un même but : faire vivre et développer le sport scolaire. L'académie manque d'outils de visibilité de pilotage pour être dans une démarche de dynamisation. Sur un temps donné, elle renforce l'idée de créer un groupe de travail afin de dynamiser les actions de ce Plan. Mais elle souligne que la mise en place et la gestion d'un tel groupe requiert du temps.

M. Olivier CALAIS, répond qu'il s'agit de la première fois qu'il y a une telle démarche mise en œuvre sur un projet d'éducation. Il note également que les échanges au cours de cette assemblée ont été permis grâce la production de documents. Il évoque aussi la nécessité de mettre en place un groupe de suivi pour obtenir plus de cohérence académique. Le groupe de suivi requiert trois ou quatre mois de préparation. Les principales missions confiées seront : l'étude de la composition des items et la précision d'indicateurs. Une représentation au niveau académique et départementale est fondamentale.

M. Marc BOULOGNE, est demandeur sur ce point auprès de M. le Recteur, il faut vraiment mener une réflexion et créer un groupe de travail sur ce point.

M. Olivier CALAIS, demande à M. Marc BOULOGNE de formuler la question à M. le Recteur pour qu'elle soit étudiée au niveau national.

Reprise de la Réflexion autour de l'objectif n°2 Action 4

<u>M. Fabrice BOITEZ</u> regrette le choix de l'intitulé « non fait » dans la présentation des résultats qui suggère qu'aucune action n'a été mise en place. Or il y a eu des choses faites et établies comme le label jeune reporter par exemple.

<u>M. Thierry THÉBERT</u> précise que la dénomination reflète simplement le fait que le service régional UNSS n'a pas été directement moteur dans ces actions sur le terrain. Il reconnaît qu'il faudra trouver une nouvelle dénomination moins ambigüe afin de souligner que des actions ont été menées au niveau académique.

Réflexion autour de l'objectif n°3 : FORMATION

M. Nicolas HABERA (professeur d'EPS), contacter DAFOP à destination des coordinateurs de districts,

M. Olivier CALAIS revient sur l'action au PAF, ne pas trop fermer les intitulés, il souhaiterait bénéficier de formations sur les contraintes d'écriture sur des outils pour être plus performants or ça n'existe actuellement pas il faudrait l'inscrire au plan.

<u>M. Philippe TANCHON</u> (Directeur Adjoint Service Régional UNSS en charge du département du Nord), rappelle que le Service Départemental contribue à amener des formations aux districts, en se réunissant 2 à 3 fois par an.

M. Thierry THEBERT précise qu'il y a cette année un budget alloué au niveau académique dans ce but.

Mme Sophie JOMIN-MONROVAL précise que la DAFOP propose des formations hybride à distance qui ne coûtent rien et qui permettent aux professeurs de ne pas être retirés des classes.

M. Marc BOULOGNE réagit en précisant que cette formation ne coute rien financièrement mais prend du temps aux professeurs après le travail.

Réflexion autour de l'objectif n°4 : SPORT ET HANDICAP

Concernant cet item, M. Thierry THÉBERT, évoque le fait que des actions non pas encore été mises en place notamment l'action 1 « Créer un Comité de pilotage UNSS / Rectorat / Collectivités ». L'action 2, elle, a été prise en charge par le service départemental du Nord avec l'achat de fauteuil roulant à destination des établissements. Il ajoute qu'aucune action n'a été mise en place par le service régional de l'UNSS. Cependant un véritable travail de mise en relation entre les acteurs a été coordonné.

Mme Sophie JOMIN-MONROVAL rappelle qu'il y a eu un énorme retour de 75% pour le parcours du cœur 5 et 6 avril 2014.

Réflexion autour de l'objectif n°6 : ACTIONS INTERNATIONALES

Concernant cet item M. Thierry THÉBERT souligne que nous travaillons toujours avec le lycée français de Bruxelles et que l'année prochaine nous accueillerons grâce à la collaboration des services UNSS Nord et Pas-de-Calais l'Euro Foot 2016. Il espère aussi pouvoir recréer le tournoi de football international non pas en Italie mais en Angleterre.

M. Olivier CALAIS rappelle qu'il est nécessaire de faire apparaître les articulations entre les services départementaux et les académies. La nécessité d'un groupe de suivi serait un point positif.

M. Bernard LEBRUN, (Proviseur du L-P Marguerite Yourcenar – Beuvry) évoque l'obligation d'inscrire la laïcité de la maternelle jusqu'au lycée. Il s'interroge sur la mise en place du parcours solidaire et de la participation de l'EPS pour le développement de la laïcité.

4. Conséquences pour le Service Régional de la réintégration des cadres de l'UNSS dans l'Éducation Nationale.

M. Thierry THÉBERT lit : le décret du 7 mai 2014 relatif aux activités sportives scolaires volontaires des élèves et sa circulaire d'application du 17 juillet 2014 prévoient qu'une partie des personnels en situation de détachement ont vocation à être nommés en qualité de conseillers techniques auprès des Recteurs ou des DASEN.

Le 1^{er} septembre 2014, M. le Recteur a informé le Directeur Régional de l'UNSS que compte tenu du coût que représente ce transfert de charge, il ne reconduisait pas la mise à disposition d'un enseignant d'EPS auprès du Service Régional. Malgré la promesse faite en juin 2014 de la reconduction à l'identique des moyens par la voix de son Directeur de Cabinet.

M. le Recteur ajoutait aussi dans son courrier : « Dans un contexte budgétaire contraint, les moyens consacrés feront l'objet d'une étude pour la rentrée 2015 à laquelle vous serez associés »

Suite à une entrevue avec Mmes Vieillard et Reynaud, respectivement Secrétaire Générale du Rectorat et Adjointe, il apparaît qu'une grande confusion existe quant aux missions dévolues à chacun. Conseiller technique du Recteur ou du DASEN, Cadres UNSS, CPD...Tous travaillant pour le sport scolaire 1^{er} ou 2^{ème} degré, il apparaît nécessaire de clarifier les missions de chacun en élaborant une fiche de poste pour chacun.

M. Marc BOULOGNE réagit concernant la suppression du poste d'un cadre. Il précise que le pôle développement ne va plus au niveau académique comme par exemple le tir à l'arc alors que les

effectifs sont en hausse. Cette posture créée des difficultés et les réponses actuelles ne sont pas satisfaisantes. 179 postes de cadre UNSS ont été transférés au sein des académies. Or, ce transfert manque de clarté sur le fait que ce sont des postes financés par l'Académie. Afin d'apprécier le volume de travail, il précise qu'il faudrait repasser à 8 postes.

M. Thierry THEBERT répond que ce n'est pas 8 mais 9 postes à demander.

M. Olivier CALAIS précise qu'un effort était fait en faveur du sport scolaire par l'Académie de Lille en finançant l'ancien poste de cadre. Il précise que l'Académie de Lille n'a pas utilisé des moyens dédiés au sport scolaire pour les utiliser dans d'autres branches. L'Académie de Lille entend les réclamations et étudie actuellement la proposition d'un poste à mi-temps thérapeutique avec l'Académie.

<u>M. Marc BOULOGNE</u> regrette la non-présence répétée de M. le Recteur à chaque représentation. Il souligne que le regard ainsi porté sur le sport scolaire met en difficulté l'Académie. En effet, d'autres recteurs ont su être efficaces en créant des postes adéquats. Il estime qu'il a un mauvais regard porté sur le sport scolaire.

M. Daniel HANSJACOB (Chef d'Établissement Cité Scolaire Eugène Thomas) estime qu'il serait primordial lors de la préparation du concours à la fonction de « personnel de direction» d'aborder la question du « Sport Scolaire » et de « la laïcité dans le sport scolaire ». Il faut ainsi que le Chef d'Établissement devienne leader et démocratise l'accès à l'EPS. Il regrette la non-prise en compte du thème de la laïcité pour l'UNSS.

M. Olivier CALAIS souligne qu'il faut clarifier d'avantage la notion de fiche de poste sur les postes affectés au sport scolaire. Il évoque l'importance des rôles des Chefs d'Établissement et du conseil académique du sport scolaire attachés à l'association. Il souhaite qu'un poste d'enseignant soit véritablement un poste spécial dans la forme (évolution, départs...) afin d'aboutir à une clarification du statut des cadres du sport scolaire dans le fonctionnement rectoral et académique. Il n'y a aucune manière unique de fonctionner.

5. Bilan financier

<u>M. Thierry THÉBERT</u> présente le bilan financier. Il précise que le bilan n'a pas encore été certifié par le commissaire aux comptes à l'heure où se tient le conseil régional. Le service national quant à lui, l'a approuvé.

M. Loïc DAROUSSIN interpelle sur le contenu et l'utilisation du fonds de solidarité.

M. Patrick BOULANGER précise que 70 dossiers ont été reçu et que 48 dossiers complets ont été traités et envoyé à la direction nationale. Seulement 4 au service départemental du Nord et 5 au service départemental du Pas-de-Calais ont reçu une aide. Le montant d'aide apporté se situe de 200 à 350 € maximums.

M. Olivier CALAIS s'interroge sur la notion de budget déséquilibré que subissent certaines associations sportives. Il souhaiterait clarifier les critères d'éligibilité de la grille d'évaluation nationale des aides dédiées au fond de solidarité. Il souhaiterait identifier et analyser plus finement la gestion des associations sportives pour mieux comprendre pourquoi ces structures sont en difficultés. Il invite également à réfléchir sur la position et le rôle du Chef d'Établissement sur les difficultés rencontrées par les associations sportives.

M. Patrick BOULANGER confirme que la situation des associations sportives est mal connue et plutôt floue. Le manque de transparence de la part du Service National sur les dossiers concernant le Fond de Solidarité fait également débat. Mr BOULANGER et l'ensemble des membres requièrent une plus grande transparence.

<u>M. Ludovic LEMPENS</u>, stipule en effet que beaucoup de dossiers ont été remontés conformes aux critères décidés par le Service National et qu'il y a eu un manque de retours vers les Chefs d'Établissements.

<u>M. Edmond LABUSSIERE</u> (professeur d'EPS) se demande ainsi s'il est possible d'identifier les associations sportives en difficulté et s'il s'agit de situation fragile récurrente. Il souligne ainsi qu'en ayant une meilleure connaissance de la situation financière de ces associations, il serait alors plus simple de déterminer le type d'aide à accorder. Il s'interroge aussi sur les conséquences financières pour les associations sportives des nouvelles modalités de contrats.

<u>M. Loïc DAROUSSIN</u> rajoute que les systèmes de contrats actuels mettent, selon lui, les associations sportives en difficulté. Il réagit à une déclaration antérieure de Mr BOULANGER en stipulant qu'il est très probable que sur les 48 dossiers reçus, plus encore ont des difficultés. Il suggère alors l'idée de trouver des solutions localement et de s'appuyer sur des initiatives concluantes de certaines associations sportives.

M. Patrick BOULANGER s'interroge alors sur le fonctionnement financier des associations, sur l'origine des ressources propres de l'association et sur les motivations de ses membres pour pérenniser l'association.

M. Edmond LABUSSIERE précise que les associations sportives et ses membres ont avant tout une mission éducative. Ils doivent rester enseignants. Ils n'ont ni les compétences ni le temps nécessaire pour s'occuper de la recherche de financements.

<u>M. Marc BOULOGNE</u> rétorque en précisant que les associations sportives font partie de la loi 1901. Elles peuvent donc bénéficier de subventions. L'association sportive joue un rôle retentissant sur les familles. Il précise que le problème vient en effet du prix du nombre de licence. Il prend l'exemple des Chefs d'Établissements en Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP).

Mme JOMIN-MONROVAL rappelle la notion de « solidarité financière ». Les difficultés que peuvent rencontrer les établissements et les associations sportives peuvent être influencées par de multiples facteurs (budget, fonctionnement...). Elle s'interroge ainsi sur le nombre d'établissements en difficulté financièrement et sur le nombre d'établissements qui n'ont pas encore payé leur affiliation. Cette dernière information permettrait d'avoir une vision globale de la situation des établissements de la région. Elle ajoute que certaines associations sportives ont une situation équilibrée, mais pour conserver cet équilibre fragile, elles ne peuvent pas rendre le service qu'elles voudraient rendre. Elle appelle ainsi à la clarification des modalités mises en place et souhaite des propositions concrètes sur l'amélioration du fond de solidarités.

M. Thierry THÉBERT souhaite faire un état des lieux chiffrés : 310 établissements dans le Nord et 203 dans le Pas-de-Calais, 53 058 licenciés, 7 établissements non affiliés. Il souhaite également souligner les problèmes financiers des associations sportives dans leur affiliation et des conséquences sur le Service Régional en évoquant quelques chiffres : 12220€ d'impayés en chèque et concernant les rejets de prélèvement au 1/3 1032€, au 2/3 4184€ soit 17436€ débité dans les finances du Service Régional en avance de trésorerie.

Mr Marc BARON (professeur d'EPS) rajoute qu'il est difficile financièrement pour une association sportive de participer à des rencontres. Le coût d'un bus, le coût d'un championnat de France sont, par exemple, très important sur le budget de l'association. Certaines associations s'endettent pendant sur plusieurs années pour pouvoir participer à des rencontres nationales ou académiques. Il reconnaît ainsi ce paradoxe : plus l'association et ses licenciés souhaitent faire de compétitions pour progresser, plus ça coûte.

Mr Marc BOULOGNE souhaite revenir sur la problématique des établissements non affiliés à l'UNSS. Il se pose ainsi la question de la présence ou non d'association sportive dans l'établissement puisque toute association sportive doit s'affilier obligatoirement à l'UNSS. Il aimerait ainsi connaître la position du recteur et ses suggestions. Il rajoute des informations sur le site d'hébergement régional : relancé au mois de novembre, il évoque la possibilité d'obtenir des locaux dans les établissements scolaires par le DASEN vu que les cadres UNSS sont maintenant des conseillers techniques auprès de celui-ci.

VOTE:

Bilan financier approuvé à l'unanimité (9 votes)

6. Données statistiques

A la lecture des données statistiques, <u>Mr Thierry THÉBERT</u> invite à poursuivre les efforts mis en place afin d'intégrer plus de filles dans le sport scolaire. Il souligne également l'affiliation de 16 collèges et 11 lycées du privé. Une affiliation non obligatoire pour ces établissements. Ce chiffre laisse penser que ces établissements apprécient le travail et le menu d'activités proposés par l'UNSS.

<u>Mr Olivier CALAIS</u> Le taux de pénétration est intéressant car il augmentation significative tous les ans. Il reconnaît les efforts à perpétuer auprès des lycées professionnels pour les sensibiliser d'avantage. Lycée général et technique baisse pourquoi ?

<u>Mme JOMIN-MONROVAL</u> Précise qu'il y a eu des fusions en lycée et LP pour créer des L Polyvalent et qu'une nouvelle sous branche (Agricole) a été créée et donc un comparatif avec les années antérieures est très difficile.

7. Bilan journée du sport scolaire

Mr Olivier CALAIS revient sur la journée du sport scolaire. Il précise que le bilan de cette journée n'est pas encore terminé. Il souligne quand même que 100 000 élèves ont participé à cette journée au 1^{er} degré collège et lycée avec plus d'actions mises en place. Il reste à analyser l'évènement statistiquement. Pour l'édition à venir, le souhait est de perpétuer cette journée dans le cadre de la semaine du Ministère de l'éducation « Sentez-vous bien, sentez-vous sport » qui se déroule en septembre. Il réagit également à des propos précédent en proposant la définition des solutions de développement des associations sportive. Des accords ou conventions entre associations sportives et associations locales peuvent être créés. Il prend l'exemple réussi suivant : on compte 35% de participation à l'association sportive dans un établissement en difficulté. Il explique ce score intéressant en précisant le fait que l'association sportive s'est liée, à travers des conventions et des partenariats, à des associations locales. En plus de créer une forte participation en faveur du sport scolaire, le nombre d'adhésion au sport local c'est vu lui aussi augmenté.

8. Euro-scolaire

<u>M. Fabrice BOITEZ</u> résume les différents temps forts de cet évènement. Puis, il appelle le recteur à lancer rapidement le processus, notamment la mise en place du comité académique de pilotage. La compétition approche à grands pas.

9. Thèmes abordés lors de la Commission Nationale des Chefs d'établissements

M. Bernard LEBRUN, souligne une autre belle initiative des professeurs d'EPS menée au sein de son lycée. Pour permettre aux internes de pratiquer le sport scolaire, le service s'est reparti différemment. Une plage de fragilité a été mise en place grâce à 2 professeurs d'EPS en dédiant des heures de sport mutualisées. Ce fonctionnement a pu permettre aux élèves de pratiquer le sport sur des créneaux plus libérés après 18h. Une révolution culturelle intéressante.

M. Daniel HANSJACOB, rappelle son souhait de former les Chefs d'Établissements aux responsabilités et à l'UNSS dans les établissements : avec représentants des associations sportives par bassins et districts, Il évoque le fait que les districts entendus par l'UNSS sont différents des districts géographiques il serait important de voir ce point avant que l'académie ne s'agrandisse encore avec la nouvelle réforme territoriale.

M. Olivier CALAIS confirme que la laïcité est un engagement. La tradition c'est de souligner sur des résultats qualitatifs et quantitatifs ... « association sportive est un lieu de construction de vie ». Il faudrait mettre en avant les élèves qui ne font pas forcement de résultats mais qui participe à la vie de l'A.S.et y vont de façon régulière. Imaginer un dispositif de valorisation de la pratique ordinaire.

<u>M. Daniel HANSJACOB</u>, pense que le sport participe à la citoyenneté et qu'il donne des compétences indéniable malgré tout le sport est l'excellence il faut valoriser a participation mais l'exploit sportif est le dépassement de soi est le plus important.

10. Questions diverses

M. Thierry THÉBERT, parle de l'accompagne éducatif du CNDS au niveau du Nord-Pas de Calais 500 000€ est le montant financier des modules envoyés par M. CALAIS. Module rémunération éducative et matériel, certaines Associations Sportives ont touché des sommes d'argent pour pouvoir se payer du matériel. Ce partenariat n'a pas vocation de concurrence mais de complémentarité. Accompagnement éducatif devrait cibler les zones d'éducation prioritaire.

M. Thierry THÉBERT, revient sur une question concernant les aides pour les challenges. Actuellement, un établissement participant à 2 ou 8 challenges aura 30% de remboursement de son contrat. Le service pense à la possibilité d'une aide dégressive en fonction du nombre de participation. Ce point est à étudier mais étant donné que l'enveloppe n'est pas extensible le problème est à prendre en considération avec parcimonie. Actuellement cette répartition est très avantageuse pour les établissements ayant participés à seulement 2 challenges. Une 2ème CMR des challenges devrait être organisée pour revoir ce point.

<u>M. Loïc DARROUSSIN</u>, s'interroge sur les heures qu'ils peuvent utiliser pour préparer les réunions des conseils départementaux et régionaux, étant donné le délai très court de la réception de leurs convocations.

M. Olivier CALAIS, précise que M. le recteur a répondu favorablement à cette demande mais qu'il faut encore voir pour les modalités de mise en place. Le secrétariat général devrait créer une procédure pour que les élus des A.S. puissent travailler sereinement sur la préparation des Conseils.

M. Edmond LABUISSIERE, demande des précisions pour le déplacement dans le cadre de l'A.S. suite à un problème avec 2 accompagnateurs.

M. Thierry THÉBERT, rappelle que les informations demandées sont dans le « Guide du chef d'établissement » Fiche n°3bis.

M. Oliver CALAIS, clôture cette réunion en invitant tous les membres à s'orienter vers la dynamisation des A .S. et la laïcité.

[fin de la réunion à 17h38]